

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **7 juillet 2025**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #5 - Gaétan Labrecque

Est/sont absents:

Siège #4 - Simon Bissonnette
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2025-07-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 12 juin 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juin 2025**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Budget 2025 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 11 juin 2025**

5.2 - Cautionnement du prêt à Investissement Québec pour la réfection de la Maison Saint-Bernard

5.3 - Cautionnement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de Bellechasse pour la réfection de la Maison Saint-Bernard

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Prolongement de la rue de l'Entreprise, option de l'étude préliminaire

6.2 - Avis de motion du projet de règlement 06-2025 visant la citation de la Maison Saint-Bernard

6.3 - Inspection des façades de la Maison mère

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Réfection de la route du 8e Rang, échancier

7.2 - Pompage des grilles de rues 2025, soumissions

7.3 - Marquage de la chaussée 2025, soumissions

7.4 - Débroussaillage des fossés 2025, soumissions

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Relocalisation de la bibliothèque municipale, rayonnage

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

9.2 - Tournoi de golf des employés de IPL 2025

9.3 - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales

9.4 - Recommandation du statut de « Village-relais »

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-07-02 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

2025-07-03 3.2 - Séance extraordinaire du 12 juin 2025

Copie du procès-verbal de cette séance extraordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2025-07-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juin 2025

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 814 337.80 \$ et des salaires de 125 875.11 \$ en date du 7 juillet 2025 pour les dépenses de juin 2025.

5 - ADMINISTRATION

2025-07-05 5.1 - Budget 2025 de l'OH Montmagny-Bellechasse en date du 11 juin 2025

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2025, daté du 11 juin 2025, de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse comme montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 14 997 \$ de la part de la Municipalité en date du 11 juin 2025. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse.

2025-07-06 5.2 - Cautionnement du prêt à Investissement Québec pour la réfection de la Maison Saint-Bernard

CONSIDÉRANT QUE Le Havre du Lac Vert désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 4 836 940 \$, remboursable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland se porte caution en faveur du Havre du Lac Vert d'un montant de 4 836 940 \$ pour 20 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Lettre d'intention »;

QUE la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

QUE cette résolution soit conditionnelle à l'acceptation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE cette résolution annule la résolution numéro 2025-06-17.

2025-07-07 5.3 - Cautionnement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de Bellechasse pour la réfection de la Maison Saint-Bernard

CONSIDÉRANT QUE Le Havre du Lac Vert désire obtenir une marge de crédit d'une institution financière au montant de 750 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland se porte caution en faveur du Havre du Lac Vert d'un montant de 750 000 \$ selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Lettre d'intention »;

QUE la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

QUE cette résolution soit conditionnelle à l'acceptation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

6.1 - Prolongement de la rue de l'Entreprise, option de l'étude préliminaire

Notre directeur général dépose les options qui sont sur la table concernant le prolongement de la rue de l'Entreprise. Certaines choses restent à éclaircir avec le

promoteur de l'entreprise. Une rencontre est prévue avec lui dans les prochaines semaines.

2025-07-08 6.2 - Avis de motion du projet de règlement 06-2025 visant la citation de la Maison Saint-Bernard

Monsieur le conseiller Normand Mercier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 06-2025 visant la citation de la Maison Saint-Bernard. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

6.3 - Inspection des façades de la Maison mère

Pour le moment, le conseil décide de ne pas aller de l'avant avec l'inspection des façades de la Maison mère.

7 - SERVICE PUBLIC

7.1 - Réfection de la route du 8e Rang, échéancier

Les travaux de réfection de la route du 8e Rang vont commencer dans la semaine du 11 août 2025. La durée des travaux est prévue pour 20 jours ouvrables avec une circulation en alternance.

2025-07-09 7.2 - Pompage des grilles de rues 2025, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Bilodeau, a sollicité des soumissions pour le pompage des grilles de rues de notre réseau pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « HPV Inc. » au coût de 4 400 \$ excluant les taxes.

2025-07-10 7.3 - Marquage de la chaussée 2025, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Bilodeau, a sollicité des soumissions pour le marquage de nos routes asphaltées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de trois (3) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « Durand Marquage et Associés Inc » au coût de 14 000.00 \$ excluant les taxes.

2025-07-11 7.4 - Débroussaillage des fossés 2025, soumissions

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité, M. Sylvain Bilodeau, a sollicité des soumissions pour le débroussaillage de nos abords des rangs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres conformes de la part deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « Entreprise Godbout et fils » au taux horaire de 100.00 \$ excluant les taxes.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

2025-07-12 8.1 - Relocalisation de la bibliothèque municipale, rayonnage

CONSIDÉRANT le déménagement de la bibliothèque municipale en août au Centre historique NDPS;

CONSIDÉRANT QUE le rayonnage dans le local actuel pourra être déménagé à l'exception du rayonnage en bois qui est impossible à déplacer;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de rayonnage métallique est donc requis pour les romans et documentaires adultes en fonction des besoins évalués par une ressource compétente du Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Raysource pour la fourniture et l'installation de rayonnage du fabricant québécois Montel, comportant 24 étagères ajustables de 36 pouces, soit :

- 1 module de 4 sections de 36 pouces simple face

- 4 modules chacun composé de 3 sections d'étagères de 36 pouces double face

- 1 module composé de 4 sections d'étagères de 36 pouces double face

CONSIDÉRANT QUE ce rayonnage est ergonomique, mobile, ajustable et transférable dans un autre espace en cas de relocalisation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la soumission de Raysource pour la fourniture et l'installation de rayonnage au coût de 20 215 \$ excluant les taxes.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1 - Suivi du développement du Havre du Lac Vert

La semaine dernière, une séance de photos a eu lieu au Havre du Lac Vert en collaboration avec Tourisme Chaudière-Appalaches en vue d'une future campagne de promotion.

2025-07-13 9.2 - Tournoi de golf des employés de IPL 2025

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal offre en commandite, 4 départs de golf, pour l'Amicale de golf de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2026, dans le cadre du Tournoi de golf des employés de IPL en 2025.

9.3 - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales

La ministre Andrée Laforest a annoncé qu'une somme de 360 millions de dollars sera investie à travers le Québec pour financer des travaux de construction, d'amélioration, de remplacement ou de maintien de bâtiments municipaux. Le conseil va analyser ses besoins à ce niveau.

9.4 - Recommandation du statut de « Village-relais »

Le comité des Villages-relais recommande le statut « Village-relais » à notre Municipalité. Une convention d'attribution sera transmise dans les prochains jours par la Direction générale des partenariats et des parcs routiers. La signature de cette convention officialisera la reconnaissance de la Municipalité.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Salle de la FADOQ, à l'aile H de la Maison mère.
- Dérogation mineure de Madame Lina Picard.

2025-07-14 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 26.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier